

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 13 mars 2023

Présents : MM. VIMONT (Président), INACIO, PEDRO GOMES, COLOMBO, GABIER, BOKOBZA, PATRIGEON, LOUVEL,
Excusés : MM. MERVAILLIE, HOUANT, JAMIN, EL MOSTEFA, NOYELLE,
Assiste : M. BARDET (CTD DAP)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX

U7

Les plateaux du 18/03 sont consultables en [cliquant ici](#).

ROSNY CSM

Le club nous alerte sur la non prise en compte et mise en place des nouvelles directives fédérales concernant la pratique des U6-U7 sur les 6 derniers plateaux auxquels il a pris part.

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs du département et notamment aux clubs organisateurs, la nécessité de s'approprier ses nouvelles dispositions, notamment sur la réalisation du jeu « Ballon Magic » en début de plateau et défis-jeu de fin de plateau, sur la mise en place d'un système de rotations des équipes sur les 5 séquences d'activité et sur la coutume de proposer une collation de fin de plateau à l'ensemble des participants U6-U7 (charge aux clubs participant de l'organiser en amont).

La Commission remercie le club de Rosny dans sa démarche de remontée d'informations, qui n'a pour objet que de contribuer à l'amélioration du déploiement des évolutions de la pratique sur le département.

Pour Rappel : Tous les documents d'aide à l'organisation sont disponibles sur le site Internet du district [en cliquant-ici](#) et envoyés par email pour rappel aux responsables de catégorie au plus tard le mercredi matin de la semaine des plateaux.

VALLEE 78 FC

Le club nous informe qu'il ne peut pas recevoir le plateau U7 du 18.03.23 en raison du mauvais état du terrain de ST REMY LES CHEVREUSE et demande à GUYANCOURT ou COIGNIERES d'organiser ce plateau.

La Commission prend note et demande à être informé du site d'accueil retenu.

CLAYES SS/BOIS USM

Le club nous informe qu'il a inscrit 4 équipes en trop (sur 8) et demande donc qu'elles soient enlevées d'un plateau du 18/03/2023.

La Commission prend note et retire les 4 équipes du club du plateau de Houdanaise Région n°840 113.

SARTROUVILLE FC

Demande d'inscriptions supplémentaires d'équipes sur le plateau U7 du 18/03/2023 et 08/04/2023 : 2 équipe U6 et 2 équipes U7

Ajout des 4 équipes sur le plateau de Viroflay USM n°850 102 du 18/03/2023. Les 4 équipes seront également ajoutées sur la prochaine journée de plateaux programmée le 01/04/2023.

MAGNANVILLE LFC

Demande d'inscriptions supplémentaires d'équipes sur le plateau U7 du 18/03/2023 : 3 ou 4 équipes U6-U7

Ajout des 4 équipes sur le plateau de Houdanaise Région FC n°840 113.

U9

LANVILLOIS FC

Le club nous informe qu'il ne peut pas participer au plateau U9 du 25.03.23 en raison d'une manifestation scolaire.

La Commission prend note.

U8-U9 ESPOIRS

SARTROUVILLE ES

Le club s'excuse de son absence à la convocation de la Commission de la semaine dernière. Il ajoute que tout sera mis en œuvre pour terminer la saison sans problèmes.

La Commission prend note des explications fournies pour leur absence à la convocation du 06/03/2023.

CATEGORIE U11

U10-U11 ESPOIRS

La Commission a remarqué que plusieurs éducateurs déclarés en début de saison étaient systématiquement remplacés par un autre éducateur diplômé. La Commission demande à ces clubs de donner l'identité et les coordonnées des éducateurs officiant réellement sur les équipes concernées.

Clubs/équipes concernés ne nous ayant toujours pas informés des modifications :

BUC FOOT AO 11
CARRIERES GRESILLONS AS 11
HOUILLES AC 1 & 11
MESNIL ST DENIS AS 11
RAMBOUILLET FC 1
SARTROUVILLE ES 1 & 11

Infractions éducateurs

Rencontres du 11/03/23

MONTESSON US 11 : 1ère infraction
RAMBOUILLET FC 1 : 1ère infraction

MESNIL ST DENIS AS 1 : 3ème infraction

La Commission vous rappelle qu'au-delà de 2 infractions sur la saison, votre club est susceptible de ne pas pouvoir être réengagé sur le dispositif la saison suivante.

Merci de nous indiquer les raisons de l'absence d'éducateur renseigné sur la FMI.

CATEGORIE U13 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

SARTROUVILLE ES

Finalement, le club souhaite garder une équipe sans distinction d'âge.
La Commission ne peut vous affecter que dans la poule D du Critérium sans distinction d'âge à une équipe.

LE CHESNAY 78 FC

Suite à un problème de créneau, le club demande à pouvoir inverser les 2 rencontres U12/U13 du 01.04.23.

La Commission demande plus de précision sur la raison motivant votre demande, avant vendredi 17/03/2023 midi.

FESTIVAL FOOT U13

Tout plateau n'ayant pas pu se dérouler le 11/03/2023 est automatiquement reporté sur le samedi 18/03/2023. Les clubs concernés devront au préalable en informer le district dans les meilleurs délais.

Les rencontres de critères départementaux et espoirs du samedi 18/03/2023 seront alors à reporter sur le 08/04 ou 22/04/2023.

AUTRE DEMANDE

TOUTES CATEGORIES

CROISSY US

Le club nous informe de l'indisponibilité de ses installations sportives le samedi 25/03/2023. Suite à la confirmation par un arrêté municipal, les rencontres suivantes de critérium départemental et espoirs U11 et U13 prévues à domicile ce jour sont inversées :

La Commission demande aux clubs adverses de confirmer la possibilité d'accueillir avant le 17/03/2023 midi.

FORFAIT NON AVISÉ

U10-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 11/03/23

U10/U11

59927 MAUREPAS AS 12

U11

60082 MANTES USC 1
60117 MANTES USC 2
60189 FOURQUEUX AS 2
60313 PORCHEVILLE FC 1
60331 VERSAILLES JUSSIEU 1
60358 ST CYR AFC 3
60359 NEAUPHLE-PONT 3
60360 HOUDANAISE REGION FC 4

FORFAIT AVISE

U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 11/03/23

60313 : PORCHEVILLE FC 1
59605 : FONTENAY ST PÈRE AS 1

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U9

2ème rappel avant amende
Rencontres du 18/02/23

870 101 JOUY EN JOSAS(FONTENAY, PORT MARLY, PLAISIROIS)
870 104 PARIS SAINT GERMAIN (CROISSY, CELLOIS, ETANG ST
NOM)
860 106 CARRIERES GRESILLON (ACHERES, ANDRESY)
860 101 HOUDAN 1 (BOUAFLE, NEAUPHLE)
860 117 MAUREPAS (HOUDAN 2, COIGNIERES)
860 104 VOISINS (VIROFLAY, RAMBOUILLET 1)

CHALLENGES U10-U11

2ème rappel avant amende
Rencontres du 18/02/23

U10

303 LIMAY ALJ
312 BAILLY NOISY SFC

U11

310 : MONTESSON US